

LES OUTILS D'OBSERVATION TERRITORIALE

Le Syndicat mixte a produit ces dernières années plusieurs bases de données et éléments cartographiques, afin d'assurer le suivi du Scot et de faciliter le travail des communes et intercommunalités membres.

Les données dont dispose le SMRR sont mises à la disposition des collectivités gratuitement, à leur demande. De même, ces données peuvent être remises aux bureaux d'études en charge d'élaborer ou de réviser les documents de planification (PLU, PLH, schéma de développement économique, commercial...).

La photographie aérienne du territoire

Le SMRR a réalisé en 2009 une photographie aérienne à 25 cm de résolution, c'est-à-dire qu'un pixel correspond à un carré de 25 cm de côté. À titre de comparaison, les orthophotographies de l'IGN ont une résolution de 50 cm. Une nouvelle campagne orthophotographique a été réalisée en juin 2015, avec une résolution plus fine à 20 cm.



Présentation de la donnée

- ➡ Année de production : 2009 et 2015
- ➡ Périmètre : 80 communes en 2009 (Scot approuvé) et 127 communes en 2015 (nouveau périmètre SMRR)

Quelle utilisation ?

Utilisation par les bureaux d'études PLU(i)* (entre autres) pour réaliser des cartes, illustrer les documents, identifier les différents secteurs des communes (zones urbaines, agricoles, forestières,...) ou en appui aux projets urbains.

Production d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) et d'un Modèle Numérique de Surface (MNS)

En parallèle de l'orthophotographie aérienne, le SMRR a produit en 2009 un modèle numérique de terrain qui a été mis à jour en 2015 sur le nouveau périmètre. En 2015, à la demande des EPCI, le SMRR a produit également un modèle numérique de surface.

Ces deux outils permettent de représenter la topographie d'un territoire en 3D (sans prise en compte des « objets posés » sur le territoire (bâtimens, arbres,...) pour le MNT et en prenant en compte ces éléments pour le MNS.

La base de données Occupation du Sol (OccSol)

Cette base de données permet d'identifier la nature de l'occupation du sol, à la parcelle, en 1990, 2000, 2009 et 2015 et d'observer les grandes dynamiques urbaines, agricoles et forestières sur le territoire.

Quelle utilisation ?

La loi Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II) impose aux communes d'établir un bilan de la consommation d'espace sur 10 ans lors de l'élaboration d'un PLU(i). La base de données OccSol permet à la commune de disposer de données fiables et précises facilitant cette analyse.



Présentation de la donnée

- Année de production : 2016
- Périmètre : 127 communes
- Réalisée à partir de la photographie aérienne de 2015

La base de données foncier à vocation d'activités économiques

Identification à la parcelle du foncier accueillant ou destiné à accueillir des activités économiques dans les PLU/ POS (hors secteurs urbains), nature de l'occupation du sol sur ces zones (bâtiments, stockage, infrastructures,...) et disponibilité du foncier dans les zones d'activités.



Présentation de la donnée

- Année de production : 2015
- Mise à jour et compléments : 2017 (en cours)
- Périmètre : SMRR
- Réalisation : SMRR en collaboration avec les développeurs économiques des EPCI

Quelle utilisation ?

La base de données doit permettre aux élus du SMRR d'avoir une connaissance fine du foncier économique disponible sur le territoire et a vocation à être intégrée aux réflexions liées à la révision du Scot.

L'enquête consommation des ménages

L'enquête consommation des ménages permet de disposer d'informations sur les comportements d'achat des ménages du territoire, en termes de lieux d'achats privilégiés, de types de produits achetés ou de dépenses effectuées.



Présentation de la donnée

- Année de production : 2012 - 2013
- Périmètre : SMRR + Scot Nord Isère et Boucle du Rhône + Territoire de Beaurepaire + Communes limitrophes
- Réalisation : AID Observatoire / CCI Nord-Isère / SM de Scot concernés.

Quelle utilisation ?

Ces données permettent d'enrichir le diagnostic d'un PLU(i) ou d'un schéma de développement commercial. Elles seront également utiles dans le cadre de la révision générale du Scot.

L'inventaire des zones humides et pelouses sèches de l'Isère rhodanienne, du nord Drôme et du nord Ardèche

Dans le cadre du réseau de veille écologique a été réalisé un inventaire des petites zones humides (Isère Rhodanienne 2012) et des pelouses sèches (Isère rhodanienne 2013-2014, nord Drôme 2015-2016, nord Ardèche en cours en 2017). L'inventaire des zones humides a porté notamment sur leur localisation, leur état général (taille, dégradations constatées,...) et les types d'amphibiens présents (espèce, population,...). L'inventaire des pelouses sèches a permis de les localiser et de réaliser un état des lieux de la faune et de la flore propres à ces milieux.



Présentation de la donnée

- Année de production : 2012 à 2017
- Périmètre : 39 communes iséroises du SMRR, 27 communes du Nord Drôme et 11 communes du Nord Ardèche (en cours en 2017)
- Réalisation : Association Nature Vivante

Quelle utilisation ?

Ces données permettent d'enrichir le diagnostic environnemental des PLU(i), en amont de la définition d'actions ou d'orientations permettant d'assurer la protection et la valorisation de ce patrimoine naturel.

Les documents d'urbanisme numérisés

Le SMRR, en partenariat avec les autres acteurs du territoire (EPCI, DDT, Conseils Départementaux, Parc du Pilat), s'est engagé dans la numérisation des documents d'urbanisme communaux au format SIG* dans le respect de la norme nationale COVADIS v.2/CNIG.

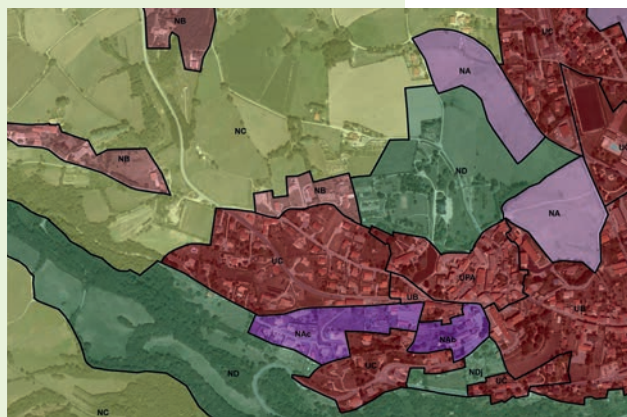


Rappel du contexte législatif et intérêt du dispositif

À partir du 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur doivent être disponibles sur Internet au format CNIG, afin de faciliter l'accès des habitants à l'information. À partir du 1^{er} janvier 2020, seul le PLU(i) au format SIG sera opposable aux tiers (actuellement, le plan papier est le seul opposable aux tiers).

Les avantages du PLU(i) au format SIG :

- Faciliter la mise à jour du document lors des modifications ou révisions engagées par la commune
- Faciliter la transmission de la donnée aux partenaires en évitant d'avoir recours à la réimpression de plusieurs plans papier après chaque procédure
- Faciliter le travail des techniciens chargés des autorisations et droit du sol en harmonisant la mise en forme des documents d'urbanisme numérisés
- Faciliter l'accessibilité des habitants aux documents d'urbanisme communaux



Présentation de la donnée

- Année de production : 2012 - 2014
- Périmètre : Une soixantaine de communes du territoire
- Réalisation : Phase 1 : IMAGIS ; Phase 2 : SMRR
- Numérisation en parallèle par les partenaires pour les autres communes du territoire

Quelle démarche engager au niveau communal ?

Afin de disposer d'un document d'urbanisme au format SIG à jour, il est indispensable de demander aux bureaux d'études une restitution au format SIG du document d'urbanisme lors de chaque procédure visant à faire évoluer le PLU(i) (modification, révision ou élaboration). La commune pourra se rapprocher de son EPCI (ou à défaut du SMRR) pour disposer du document d'urbanisme au format SIG, vérifier le rendu du bureau d'études suite à une procédure ou simplement pour avoir accès au cahier des charges de numérisation au format COVADIS v.2.



Un réseau des SIGistes à l'échelle des Rives du Rhône

Le Syndicat mixte a mis en place fin 2013 un réseau des SIGistes, qui regroupe les chargés de mission SIG* du SMRR, des EPCI et du Parc du Pilat.

Ce réseau est un lieu d'échange entre les différentes structures, pour discuter des projets en cours et des attentes de chacun en termes de SIG.